

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 16  
N° identifiant 2023-0269

**Titre** Demande de subvention pour l'aménagement du quartier du Palais de Poitiers - rénovation du Palais - 1ère phase de travaux : dépose et diagnostic des statues de la Tour Maubergeon ; curage et désamiantage

Rapporteur(s) Mme Léonore MONCOND'HUY  
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

**PJ.**

Membres en exercice 0  
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants \_\_\_\_\_ Mandataires \_\_\_\_\_

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54. La 36 est retirée.

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Relations territoires - Partenariats
------------------	---

Classé en 1862 au titre des Monuments historiques, le Palais est un édifice emblématique des différentes autorités ayant forgé l'identité politique et culturelle de l'Aquitaine médiévale.

Depuis son acquisition par la ville de Poitiers en 2020, le bâtiment fait l'objet d'un projet de réhabilitation générale, respectueux de toutes les périodes de construction et d'évolution.

Dans le cadre de ce projet, des travaux de curage et de dépollution du site vont être engagés. Par ailleurs, la ville de Poitiers a confié à l'Atelier Donjerkovic, architecte du patrimoine, une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude de diagnostic des statues de la tour Maubergeon

Les 16 statues monumentales situées sur la tour Maubergeon sont très altérées et ont été placées sous filet en 2011. Une étude de diagnostic approfondie doit être menée afin d'en assurer la conservation et de déterminer la conduite à tenir dans le cadre de la réhabilitation du Palais. Leur dépose est indispensable à la bonne réalisation de l'étude de diagnostic.

L'opération de dépose sera réalisée sous la supervision de l'architecte du patrimoine en charge de la mission et sous le contrôle scientifique et technique de la Direction régionale des affaires culturelles (Conservation régionale des monuments historiques).

Le coût total de cette phase est estimé à 1 310 045 € Hors taxe (HT). Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Dépose et diagnostic des statues de la Tour Maubergeon	236 760	État - La dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) (30 %)	400 000
Travaux de curage et de désamiantage	1 073 285	État - Directions régionales des affaires culturelles (Drac) (30 % de 236 760 € HT, soit 5 %)	71 028
		Autofinancement (65 %)	839 017
<b>Total</b>	<b>1 310 045</b>	<b>Total</b>	<b>1 310 045</b>

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter le soutien de l'État au travers de la Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) à hauteur de 400 000 € HT, ainsi qu'une aide de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) à hauteur de 71 028 € HT (soit 30 % de 236 760 € HT)
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce sujet
- d'imputer la recette correspondante à la Dsil, soit 400 000 €, à l'article 1347 du budget Principal, et la recette correspondante à la Drac, soit 71 028 €, à l'article 1321 du budget Principal.

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Théo SAGET

RESULTAT DU VOTE

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	